



COMMUNE DE MORNE A L'EAU

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 10-04-2013

L'an deux mille treize et le vingt-sept Mars

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis en la maison commune, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LOMBION, Maire, par suite de sa convocation du 21 Mars 2013.

Etaient présents (19): Monsieur Jean-Claude LOMBION, Madame Victoire JASMIN, Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame Marcienne LORMEL/ARPHAXAD, Monsieur Patrick CORNELIE, Madame Laure PHAETON, Monsieur Roger BASTIN, Madame Maud URSULE, Monsieur Aristé ALPHONSE, Monsieur Valentin ODE, Madame Annette PRESSE, Madame Suzette DUPORT, Monsieur Renélien CABRIOLLE, Madame Lucienne DYVRANDE, Monsieur Aurel MIRRE, Monsieur Hugues MARIE, Monsieur Patrick EUGENE, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Liliane DOCAN,

Etaient absents et représentés (01): Madame Marianne LOYSON représentée par Philipson FRANCFORT.

Etaient absents (13): Monsieur Edmond MARCEL, Madame Florise CANVOT/VINCENT, Madame Jeanny-Claude MONTANTIN, Madame Henriette ALEXIS, Madame Marie-Anna PHAETON, Monsieur Bernard BOURGAREL, Monsieur Gérard BLOMBOU, Monsieur Daniello FOULE, Monsieur Sylvain FLEREAU, Monsieur Léonard JERUL, Madame Roselyne CARDOVILLE, Madame Marie-Line ALPHONSE/PHAETON, Monsieur Eric MANNE.

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Aurel MIRRE a été désigné pour assurer le Secrétariat

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT L'EXERCICE 2012

Le conseil municipal ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte de gestion 2012 du trésorier municipal examiné le 27 Mars 2013 par l'assemblée ;

Après avoir entendu et adopté le compte administratif 2012, le 27 Mars 2013 ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 615 799,79 € ;

Vu le besoin de financement de la section d'Investissement soit 873 942,38 € ;

Entendu le rapport de la commission des affaires financières ;

Sur proposition du maire et après délibération ;

A la majorité ;

DECIDE

Article 1^{er}) D'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 comme ci-après :

- | | |
|---|--------------|
| ▪ Exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) : | 873 942,38 € |
| ▪ Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau – compte 002) : | 741 857,41 € |

Article 2) L'ordonnateur et le trésorier municipal sont chargés de l'exécution de la présente

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour expédition certifiée conforme

Morne à l'Eau, le 27 Mars 2013

Le Maire

Jean-Claude LOMBION



Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité Le

Formalités de publicité effectuées le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.